

Plan régional d'actions en faveur des papillons de jour et des zygènes des Hauts-de-France 2022-2028



Compte-rendu du 1er comité de concertation du PRA en faveur des papillons de jour 16 avril 2024

Rédigé par Kévin Gruau
Révisé par Cyril Le Maux

Animation : GRUAU Kévin (co-animateur PRA Papillons - Picardie Nature) et DELPORTE Guillaume (co-animateur PRA Papillons - GON).

Présents :

BONNAURE Victoire (Fédération Régionale des chasseurs en Hauts-de-France), DAIGURAND Amélie (Communauté d'agglomération du Beauvaisis), DELASALLE Jean-François (Association des Entomologistes de Picardie), DELPORTE Marion (Communauté d'agglomération du Beauvaisis), DELPORTE Guillaume (co-animateur PRA Papillons - GON), DETRY Esteban (Groupe ornithologique et naturaliste), DUTOUR Lucie (Picardie Nature), ENGELS Charlotte (Centre Régional de la Propriété Forestière), FOURDIN Hugo (Région des Hauts-De-France), FRANGEUL Manon (ONF agence de Compiègne), FREISZ Alexandra (DDT Oise SEEF/Bureau Faune Flore et Forêt), GAYOD Kévin (CPIE des Pays de l'Oise), GERARD Thibaut (Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France), GRUAU Kévin (co-animateur PRA Papillons - Picardie Nature), HAUBREUX Daniel (Groupe ornithologique et naturaliste), HERCENT Jean-Luc (PNR Oise-Pays de France), HERVÉ Marie (Somme Nature Initiatives), KOTWICA Guillaume (DREAL Hauts-de-France), LALOUX Matthieu (CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche), LE MAUX Cyril (DREAL Hauts-de-France), LEVY Mélanie (Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais), LOUIS Vicky (Picardie Nature), PENET Eric (PNR Avesnois), QUEVILLART Robin (Groupe ornithologique et naturaliste), REY Gaëtan (Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France), RIGAUD Jérôme (DDTM Somme), RUCAR Alexandre (PNR Caps et marais d'Opale), SELLIER Thierry (LPO Somme), SOBCZYK MORAN Gaëlle (Animatrice PNA Papillons - OPIE), VILLAIN Agnès (Musée des papillons de Saint-Quentin), VILLAIN Christophe (Communauté d'agglomération du Saint Quentinnois).

Excusés :

ASSET Bertille (Conservatoire Botanique de Bailleul), CHEVAL Philippe (Communauté de communes Terre de Picardie), DHUIGE Guillaume (PNR Avesnois), GERARD Kévin (Syndicat Mixte Oise-Aronde), GRANDMAISON Marin (France Galop), JEANDEL Nathalie (Conseil départemental de l'Oise), LABATUT Calixte (Communauté d'agglomération de l'Aisne), LE COUR FRANÇOIS Nicolas (EDEN62), QUINCHON Géry (Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut), RANSQUIN Kévin (Conseil départemental du Nord), SPINELLI Franck (Ecosphère SAS), TOUSSAINT Mélissa (Coeur de Flandre Agglomération), VEEGAERT Victor (AESN), VERRIEST Adeline (Lestrem Nature).

Ce compte rendu présente la déclinaison du Plan National d'Action en faveur des papillons de jour ainsi que les échanges entre les partenaires réunis lors du Comité de concertation, tenu le 16 avril 2024 à Amiens.

I. Contexte

Ce comité fait suite à la parution de la déclinaison régionale du Plan National d'Action en faveur des Papillons de jour (2022-2028), validée en CSRPN fin 2023 et officialisée début 2024. Issu d'un travail important de concertation auprès des partenaires, ce plan d'action des Hauts-de-France s'étend jusqu'en 2028. Le pilotage est assuré par la DREAL Hauts-de-France, l'animation est menée par deux animateurs présents sur les deux ex-régions : **Kévin Gruau** (Picardie Nature) pour la Picardie et **Guillaume Delporte** (GON) pour le Nord - Pas-de-Calais.

Ce Plan Régional d'Action (PRA) en faveur des papillons de jour et zygènes est présenté à travers quatre axes, détaillés dans 9 fiches actions :

- Connaissance
- Gestion et Conservation
- Sensibilisation et formation
- Dynamisation du réseau

L'objectif de ce comité est de présenter cette déclinaison et d'échanger sur les perspectives d'actions pour les années à venir.

II. Actions réalisées en 2023 par l'animation nationale

Présentation : Gaëlle Sobczyk Moran - Opie (Animatrice nationale)

gaelle.sobczyk-moran@insectes.org

Diaporama PNA - Actions nationales réalisées en 2023

Plan national d'actions
en faveur des
papillons de jour
2018 - 2028

Plan national d'actions Papillons de jour

Les actions réalisées en 2023

Gaëlle Sobczyk Moran | Opie

16 avril 2024

MINISTÈRES
ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER

Plan sur période 2018 - 2028 animé par l'OPIE depuis 2019 et piloté par la DREAL AuRA. 38 espèces sont concernées par le plan national, à travers 4 axes et 13 fiches actions.

Objectif : Impulser une dynamique nationale avec différents acteurs.

[Document officiel du Plan National d'Action en faveur des Papillons de jour](#)

Quelques actions réalisées par le plan national :

- Ateliers visio-thématiques accessibles à tou.te.s

En 2023 : guide sur le fadet des tourbières (cahier de gestion conservatoire)

En 2024 : prévision guide sur les cortèges de papillons des pelouses sèches

- Publication à venir de l'indicateur Papillons dans Natura-e
- Guide de terrain par zone biogéographique
- Organisation de GT inter-régionaux

Valorisation et accompagnement du national pour la région Hauts-de-France :

1) L'animatrice nationale peut réaliser des enquêtes sur certaines espèces, avec la même mise en forme que les enquêtes créées pour d'autres régions (exemple sur l'[enquête Apollon](#)).

2) Recensement des actions de gestion en faveur d'espèces du PNA (RETEX : retour d'expérience). Les actions réalisées en région sur les espèces du PNA peuvent être valorisées sur une [cartographie à l'échelle nationale présente sur le site du PNA](#). En Hauts-de-France, une action du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sur le Damier de la Succise a fait l'objet d'un retour.

2020 – Action de gestion en faveur d'espèces de papillons de jour du plan national d'actions

Contrats Natura 2000 de restauration de pelouses calcicoles pour la restauration d'un réseau de sites favorables au Damier de la succise (62)

Création

Photo: © PNR Caps et Marais d'Opale

Principales opérations menées

- Entretien et/ou repeuplement de milieux
- Convention de gestion / contrat

Structure porteuse

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Contact: Alexandre Rucor
alexandre.rucor@parc-caps-opale.fr

Haute de France

Date de réalisation
De 2018 à 2020

Milieu
Pelouses sèches semi-naturelles et faciles d'accès situées sur calcaire

Espèces du PNA concernées
Euphydryas aurinia

Budget
7 426 €

Principaux financeurs
Etat et Europe (FSE2020)

Commentaire

Station présentant anciennement une population de Damier de la succise, située à proximité de la dernière station départementale actuelle. Les travaux de restauration visent à maintenir l'ouverture des milieux dans l'espoir d'une colonisation future par l'espèce. Les travaux d'ouverture de milieux ont été faits par débroussaillage et fauche reproductive tardive.

Fiche réalisée par l'animation du PNA en faveur des papillons de jour

OPIE
OBSERVATOIRE
PARC NATUREL
REGIONAL
DES CAPS
ET MARAIS
D'OPALE

MINISTRE
DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET LE CLIMAT
DES TERRES
D'ICI
D'ICI

Les actions peuvent être directement renseignées en ligne grâce à [deux formulaires sur le site du PNA \(1 page et 3 pages\)](#).

3) Mise en avant des actus régionales.

Les animateurs régionaux peuvent être le relais, auprès de l'animatrice nationale, pour valoriser des actions en Hauts-de-France qui mériteraient d'être mises en avant sur le site du PNA.

Exemple : *Rapports scientifiques sur les espèces PNA (rapports de stage, études, etc.), actus locales (supports de communication, etc.).*

4) Accompagnement pour le suivi STERF

Une [formation sur le STERF](#) pour apprendre à réaliser un suivi, avec présentation de l'[application eBMS/STERF](#) récemment traduite en français pourra être proposée en région par l'animateur national du STERF : Mathieu Deflores (mathieu.deflores@insectes.org). Un [formulaire](#) a été envoyé pour recenser les suivis STERF non estampillés.

III. La déclinaison Hauts-de-France

Diaporama de la présentation du PRA Papillons de jour et Zygènes



1er Comité de concertation sur le Plan Régional d'Action en faveur des Papillons de jour - 16 avril 2024

Kévin Gruau
Picardie Nature

Guillaume Delporte
Groupe ornithologique et naturaliste (agrément régional
Hauts-de-France)

Axe amélioration des connaissances

Axe moins prioritaire du PRA

Échanges & remarques :

Marion Delporte indique que des suivis STERF ont été menés sur les sites Natura 2000 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB). Ces données ont été remontées dans la base de données picarde Clicnat. L'agglomération du Beauvaisis est intéressée dans le cadre de son ABC, d'une présentation du dispositif.

Si vous avez mené ce type d'inventaires, n'hésitez pas à revenir vers Guillaume Delporte et Kévin Gruau afin de centraliser les informations et les remonter à l'échelle nationale.

Alexandre Rucar précise que le chronoventaire a été mis en place dans le PNR Caps et marais d'Opale plutôt que le STERF, car il était plus adapté aux attentes définies. Le choix du protocole dépend de la question à laquelle on veut répondre.

Kévin Gruau rappelle que le STERF est un protocole qui permet d'évaluer les tendances de populations.

Mélanie Levy souhaite être formée sur le protocole STERF.

Suivis spécifiques des papillons de jour :

Il est évoqué que lors de la construction de la liste rouge régionale, certaines espèces posaient questions entre deux statuts de menace, notamment par manque de connaissances sur le fonctionnement métapopulationnel à l'échelle inter-régionale. Besoin de connaissances sur certaines espèces :

- Définir les espèces concernées.
- Contacter les animateurs des régions limitrophes pour faire remonter la problématique et engager des discussions sur les actions à mener.

Axe sensibilisation et formation

Exemple de fiches mises en place par CEN Centre Val de Loire. Fiches générales, besoin d'études précises en complément, car chaque site a besoin d'une gestion particulière.

https://www.cen-centrevalde Loire.org/telechargements/PRA_Papillonsdejour/

Nouvelle mallette pédagogique CPN sur les papillons de jour prévue pour 2025.

Échanges & remarques :

Agnès Villain précise que pour le musée des papillons de Saint-Quentin, entre 2500 à 3000 scolaires sont sensibilisés chaque année sur la thématique des papillons et plus généralement des insectes. Un manque de moyens humains sur ce volet est exprimé par le musée. L'un des prochains objectifs du musée est de créer une borne numérique qui permettrait de valoriser les données et les études récentes produites par les naturalistes en région. Besoin de créer des liens entre structures régionales pour mener à bien ce projet.

Eric Penet du PNR Avesnois indique qu'ils ont réalisé un [cahier technique « papillons et gestion forestière »](#), sur le territoire de la forêt de Trélon. Des difficultés sont exprimées sur le relais d'informations auprès des petits propriétaires privés. Besoin d'échange avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) sur ce sujet.

Axe gestion et conservation

⇒ *axe prioritaire du PRAP*

Deux approches : par espèce ou par cortège. Il est évoqué qu'il est important d'avoir une réflexion large sur la faune et la flore et pas uniquement centrée sur les papillons (ex : les autres pollinisateurs et aux plantes hôtes).

Échanges & remarques :

Eric Penet confirme l'importance de prendre en compte les prairies, et de les mettre en avant sur cet axe d'action (renseigné dans une des fiches action). Il manque un appui des politiques publiques sur certains sujets, notamment les prairies et la problématique concernant l'eau. Besoin de leviers réglementaires et financiers.

Amélie Daigurand demande si dans notre région, il n'existe pas d'arrêté sur les prairies ?

Un dispositif d'autorisation individuelle préalable à la conversion de prairies permanentes est élaboré via un [arrêté en Hauts-de-France](#) :

Pour plus d'informations sur la campagne de retournement des prairies de 2023-2024 : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-developpement-durable/Eau/Donnees-thematiques/Retournement-de-prairies>

Axe réseau et échanges

Les ressources et les actions du PRA papillons de jour seront partagées sur une page dédiée, à créer en 2024 sur le site de l'IRPN et de l'OPIE.

⇒ demande aux partenaires de faire remonter leurs publications.

Perspectives du plan pour 2024-2028

- Créer des groupes de travail par axe (actions), les animateurs reviendront vers les partenaires pour connaître les axes sur lesquels ils veulent travailler.
- Élaborer un plan de priorisation des actions jusqu'à 2028.
- Mettre en œuvre des actions partenariales en croisant les enjeux des divers PRA régionaux (pollinisateurs, plantes messicoles, odonates, vipères, chiroptères, etc.).

Échanges & remarques :

La liste rouge, validée en CSRPN, sera diffusée et communiquée fin 2024 ou début 2025. Travail de valorisation grand public en cours par Picardie Nature.

Y aura-t-il des infographies existantes/prévues ?

Marion Delporte précise que la CAB a un magazine diffusé sur l'ensemble du territoire. Elle est intéressée pour avoir des infos sur le PRA à diffuser (ex : 2 papillons sur 3 non revus depuis 2000, etc.).

Daniel Haubreux précise, au sujet de l'axe sensibilisation, que le projet d'atlas n'est pas un projet de sensibilisation pour le grand public. Le grand public est plutôt en attente de conseils pour savoir quoi faire de concret pour la protection des papillons.

Besoin de documents pédagogiques en ce sens (livret de méthode de gestion simple destinée au grand public) : voir exemple de ce qui peut être proposé en Suisse, en Belgique ou dans les autres régions. En région, Picardie Nature a réalisé un poster "Favorisons les pollinisateurs sauvages dans nos jardins". Des recommandations simples de mesures à mettre en place dans leurs jardins. Afin que ce qu'on applique dans les milieux à enjeux puisse se transposer dans des milieux avec moins d'enjeux. Aucune espèce n'est à négliger sous prétexte qu'elle n'est pas menacée, car elle le sera peut-être demain.

Daniel Haubreux, enseignant dans un lycée agricole, souhaite qu'une sensibilisation soit faite auprès des publics agricoles. Ce sujet de la conservation de la biodiversité est un sujet qui a de plus en plus l'oreille du monde agricole. Certains axes de valorisation agronomique des prairies peuvent intégrer la biodiversité ; ce n'est pas incompatible.

Besoin de faire le point sur la documentation existante en région, de centraliser ces documents, d'identifier les manques et de les diffuser plus largement via la plateforme commune du PRA.

Dans le cadre de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité, indicateur en lien avec les papillons. Animation ou redynamisation à faire en région.

→ Comment valoriser, animer et accompagner dans la mise en œuvre des différents programmes d'inventaires existants (Propage, OAB, STERF, etc.) auprès des différents publics (en fonction des niveaux de connaissance de chacun).

DAIGURAND Amélie Daigurand et Marion Delporte indiquent que lors de la conférence des maires de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, il est ressorti un besoin de documents sur lesquels s'appuyer pour la gestion de certains milieux (ripisylves, haies, etc.). La gestion sur les territoires communaux et communautaires n'est pas optimale, en partie par une méconnaissance et un manque d'informations auprès des élus pour mettre en place une gestion conservatoire.

Méconnaissance du grand public sur la menace existant sur les habitats. Le grand public pense au changement climatique et à la pollution, mais quasiment jamais aux atteintes portées aux habitats.

Certains outils peuvent être mis à disposition via Ombelliscience (à retrouver sur le site du patrimoine naturel des HDF).

IV. Le Fonds vert biodiversité

Présentation : Cyril Le Maux (Chargé de la protection des espèces et de leurs milieux)
cyril.le-maux@developpement-durable.gouv.fr

Diaporama de la présentation du Fond vert



Il s'agit d'un dispositif financier du gouvernement mis en place pour accélérer la transition écologique. L'axe 3 "Amélioration du cadre de vie" est la porte d'entrée concernant les PNA espèces, notamment par le biais de l'accompagnement de la stratégie nationale de la biodiversité jusqu'à l'horizon 2030.

Cela concerne le financement pour les aires protégées, la protection des espèces emblématiques, la protection des ressources, la restauration des écosystèmes...

Pour guider les demandeurs, des cahiers d'accompagnement ont été édités reprenant l'ensemble des conditions d'éligibilité aux subventions.

Ici, celui qui nous intéresse particulièrement est le cahier d'accompagnement "Réduire les pressions sur la biodiversité" qui rend éligible l'ensemble des actions figurant sur le PRA à condition qu'il ne s'agisse pas d'une action exclusivement basée sur la connaissance. Néanmoins, des actions de connaissance pourront être éligibles dans la mesure où celles-ci sont impliquées dans un projet plus global (restauration, par exemple).

Pour les actions liées à la maîtrise foncière, il faudra passer par un autre cahier d'accompagnement "protéger et restaurer les milieux naturels".

Le Fonds vert biodiversité peut financer des opérations jusqu'à 100% pour les associations et 80% pour les collectivités. Le Fonds vert biodiversité peut être cumulé avec d'autres aides.

Pour cette année, les fonds sont déjà épuisés. Cependant, vous pouvez quand même déposer vos dossiers afin qu'ils soient traités plus rapidement dès que le fonds vert biodiversité sera ravitaillé en 2025.

Avant tout dépôt sur la plateforme, il est fortement conseillé de prendre contact avec Benjamin Lamidel (réfèrent DREAL HDF des dossiers Fonds vert) ainsi qu'avec les animateurs et le réfèrent DREAL du PRA.

Échanges & remarques :

Temporalité du Fonds vert ? Jusqu'en 2027.

Des coupes budgétaires vont affecter le fonds vert. La DREAL conseille de déposer rapidement les projets. Possible de déposer des dossiers qui courent jusqu'à 3 ans.

La remontée d'informations aux animateurs de l'ensemble des actions menées sur les papillons de jour en région, se fera dans un premier temps par mail. Réflexion à avoir sur la mise en place d'un formulaire ou autre pour que les partenaires puissent renseigner facilement leurs actions.

V. Présentations d'actions en Hauts-de-France

Synergie avec le PRA pollinisateurs

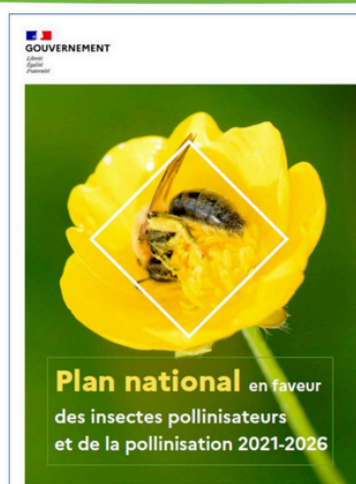
Présentation : Gaëtan Rey (Chargé de mission scientifiques CEN Hauts-de-France)

g.rey@cen-hautsdefrance.org

Diaporama Synergie avec le PRA pollinisateurs



Rappel du contexte PRA pollinisateurs sauvages



Comment travailler sur ces 2 plans d'actions qui vont s'alimenter mutuellement ?

PNA insectes pollinisateurs 2021-2026 → déclinaison régionale (pas de document rédigé, actions nationales appliquées en région).

Plusieurs axes sont présents dans le plan pollinisateurs avec un pilotage et une animation par des structures différentes selon les problématiques. Un COPIL est prévu à l'automne 2024 pour présenter cette organisation du plan.

Axe 1 (connaissance) et Axe 3 (gestion)

→ **pilotage DREAL et animation par le CEN HDF**

Axe 2 (leviers économiques et d'accompagnements des agriculteurs/apiculteurs/forestiers),
Axe 4 (préservation bon état de santé des abeilles) et Axe 5 (réglementation)

→ **pilotage DRAAF et animation par la Chambre d'agriculture des HDF**

Synergie entre le plan régional d'action sur les papillons de jour et le plan national d'action sur les insectes pollinisateurs qui concerne les Abeilles, les Syrphes et les Lépidoptères.

Plusieurs objectifs communs :

- Assurer la mise en place de suivis standardisés (ex : suivi STERF ou SPIPOLL).
- Intégrer les enjeux pollinisateurs et papillons dans les pratiques de gestion.
- Prise en compte des pollinisateurs et papillons de jour dans les politiques publiques.

→ dans chaque fiche action on retrouve les actions qui peuvent être associées au PRA pollinisateurs.

Plusieurs actions réalisables en commun :

- Développement de projets.
- Organisation d'événements.
- Participation aux comités de pilotage ou de concertation mutuels.
- Mutualisation d'outils de communication (ex : les insectes pollinisateurs du jardin).
- Partage des connaissances et des actions menées en région.

Un autre plan se dessine : celui des messicoles dans les Hauts-de-France. Un lien est en train de se construire pour intervenir dans un objectif commun.

Échanges & remarques :

Thibaut Gerard demande comment va t-on concrètement voir les liens en commun entre les Plan d'Action ? Plateforme ? Mode de communication ?

-> Pour le moment les outils sont à créer et à développer pour partager les infos, les documents, etc.

PRA chiroptères - exemple d'actions mises en place dans le cadre d'un plan régional

Présentation : Vicky Louis (Chargée de Mission PRA Chiroptères)

louis.hue@picardie-nature.org (nouvel animateur PRAC, remplaçant Vicky Louis)

Diaporama PRAC - Actions mise en place pour le PRA chiroptères



PRA 2019- 2025 piloté par la DREAL HDF et animé par Picardie Nature et la CMNF

Action 10 : prise en compte des chiroptères dans le milieu agricole

Créer des [enquêtes pour les agriculteurs "chauve souris dans le bâti"](#) : réalisation d'un livret pour les agriculteurs.

Objectifs : protection de gîte, sensibilisation des propriétaires. ouvrir une 1ère porte vers le monde agricole pour développer des actions futures. Le livret permet ainsi d'apporter des informations aux agriculteurs sur les chiroptères et de les informer de la réglementation et sur les pratiques agricoles favorables, les services apportés par les chiroptères pour l'agriculture. Des informations sont également apportées pour connaître les chauves-souris présentes sur les exploitations.

-> Outil qui pourrait se développer sur d'autres groupes qui bénéficient de PRA (papillons de jour).

Échanges & remarques :

Combien de réponses ont été données suite à l'enquête ? 75 réponses à l'enquête la 1ère année, taux de réponse important.

Sur quel territoire, l'enquête a-t-elle été menée ? Les secteurs concernés sont le bassin de l'Artois dans le Pas de Calais et le département de la Somme.

Diaporama CAB - Exemples d'actions sur la biodiversité



Les services de l'agglomération et de la ville de Beauvais sont mutualisés pour la gestion de 300 hectares d'espaces semi-naturels et d'espaces verts. La gestion est orientée vers une favorisation des espèces mellifères. La gestion sylvicole est déléguée à l'ONF.

1. Actions à travers la gestion des sites natura 2000 avec le CEN HDF : suivi du Damier de la Succise notamment à Milly sur Thérain. Population isolée sur 4 hectares de pelouse.
2. Action de suivi avec la mise en place du protocole STERF (2022) sur la forêt de Hez Froidmont. Très peu de données récoltées sur la forêt avec cinq passages sur 15 jours d'intervalle. 38 lépidoptères dont 5 espèces menacées ont été recensées.
3. Action de communication et de sensibilisation, notamment sur la gestion différenciée (panneaux sur les sites, flyers, actions de sensibilisation vers les scolaires ou le grand public).

Perspectives pour l'année 2024 :

1. Mise en place d'un ABC
 - a. Formation d'agents de l'agglomération pour qu'ils apprennent à reconnaître les papillons sur les espaces verts.
 - b. Prise en compte des inventaires pour le prochain PLU.
 - c. Formation, par l'animateur du PRAC, des services de l'agglomération du Beauvaisis sur la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements du territoire (bâtiment, ouvrage d'art, espaces verts, éclairage public)et

présentation des impacts potentiels et des solutions possibles. formation avec une partie en salle et une partie sur le terrain.

2. Deux protocoles STERF sur 2 sites Natura 2000 (forêt Hez Froidmont, Cuesta du Bray).

Échanges & remarques :

Quel est le budget par an pour mettre en place ces actions sur la CAB ?

-> 2 salariés à temps complet + 1 agent sur l'ABC

Projets agro-environnementaux en faveur des espèces menacées dans l'Aisne

Présentation : Thibaut Gérard (CEN Hdf)

t.gerard@cen-hautsdefrance.org

Diaporama CEN - Projets agro-environnementaux en faveur des espèces menacées dans l'Aisne



Projets agro-environnementaux en faveur d'espèces menacées de papillons dans le département de l'Aisne



Thibaut GERARD - Chargé de mission territorial CEN HDF

Comité de concertation 2024
PRA papillons de jour et zygènes des Hauts-de-France
16 avril 2024 - Amiens

Pour mettre en place des projets agro-environnementaux, il faut connaître les enjeux. Un grand nombre de MAEC ont été mise en place en région, parmi lesquelles :

- MAEC pelouse et biodiversité où une gestion pastorale ou une fauche tardive est effectuée à des dates de référence, identifiées par territoire.
- MAEC en Moyenne Vallée de l'Oise avec un enjeu fort sur le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*). Les engagements concernent 2000 hectares en MAE dont 700

hectares de prairies. Les mesures proposées sont le retard de fauche ou une gestion pastorale avec 10 % de bande refuge obligatoire.

- MAEC territoire et biodiversité : importante dynamique sur le Laonnois et le Soissonnais avec 7 espèces du PRA concernées. Les mesures mises en place sont la création de couvert végétal pour la continuité écologique entre pelouses calcicoles ou prairies.
 - Exemple 1 : 11 hectares de parcelle de maïs a été convertie en prairie avec une recolonisation du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) 1 an après la conversion. En 3 à 4 ans l'ensemble du cortège des prairies humides a été retrouvé sur le site.
 - Exemple 2 : Remise en herbe d'une parcelle en bordure de pelouse calcicole (Chemin des dames). En 1 an, la parcelle a été recolonisée par l'Azuré des coronilles (*Plebejus argyrognomon*). 40% des agriculteurs présents sur la communauté de communes du Chemin des Dames sont engagés dans le dispositif.

Les MAEC sont aujourd'hui conditionnées par la réalisation d'une formation dans les deux premières années du contrat.

Actions favorables aux papillons de jour et zygènes en forêt

Présentation : Charlotte Engels (CNPF)

charlotte.engels@cnpf.fr

Diaporama CNPF - Actions favorables aux papillons de jour en forêt



Actions favorables aux papillons de jour et zygènes en forêt

Charlotte Engels
Ingénieure chargée de mission biodiversité, peuplier, communication

www.cnpf.fr

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

 CNPF Hauts-de-France
Normandie

Le CRPF peut mener divers actions favorables aux enjeux papillons :

- Sensibiliser et accompagner des propriétaires de forêts privées. En forêt privée, le défrichage est réglementé. Néanmoins, si des objectifs environnementaux sont avancés, le défrichage reste possible.
- Défendre la conservation d'essences considérées comme économiquement peu intéressantes (ex : Bois tendres, qui sont des espèces végétales hôtes pour des papillons de jour à fort enjeu comme le Grand Sylvain).
- Encourager la gestion des lisières en étage pour favoriser l'effet lisière.
- Favoriser la diversification des stades forestiers via la conservation des zones ouvertes.

Échanges & remarques :

Est-ce que vous avez eu de bons retours, de la part des propriétaires, sur ces sujets ?

-> Très variable. Certains sont complètement réfractaires, d'autres au contraire s'y intéressent. C'est un sujet qui prend quand même de l'ampleur (il y a quelques temps, il était inimaginable que le CRPF produise des documents sur la biodiversité par exemple).

Sur un site à fort enjeu dans le Nord - Pas-de-Calais, comment peut-on agir sur le sujet papillons ? Besoin si possible que le CRPF ait un rôle facilitateur auprès des propriétaires de forêts privées.

Est-ce que l'ensemble des agents CRPF sont sensibilisés sur les enjeux biodiversité ?

-> Les techniciens doivent conseiller sur les pratiques de gestion durable, donc ils sont sensibilisés à ces enjeux.

Remarque : Afin de faciliter les échanges, il est essentiel que les acteurs du territoire se rencontrent sur le terrain, notamment avec les propriétaires forestiers, chez eux.

Besoin : Une mise en relation facilitée par le CRPF (en tant qu'intermédiaire) des propriétaires de forêts privées et des naturalistes.

Action de conservation en faveur du Damier de la succise sur les pelouses calcaires du Boulonnais

Présentation : Alexandre Rucar (PNR Cap et Marais D'Opale)

ARucar@parc-opale.fr

Diaporama PNRCMO - Actions favorables au Damier de la succise

Retour d'expérience

Actions de conservation en faveur du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) sur les pelouses calcaires du Boulonnais



Le milieu où le Damier de la succise est recensé sont les pelouses calcicoles du Boulonnais dans le PNR Caps et Marais d'Opale, l'espèce est la seule espèce du PNA présente sur le territoire du parc.

L'espèce a été redécouverte en 2012 sur des côteaux non prospectés. Cette découverte a engendré la mise en œuvre de nombreuses actions en faveur de l'espèce. Les sites favorables ont été cartographiés et sont fragmentés, les populations sont désormais suivies par transect presque chaque année toutes les semaines. La population des imagos et des chenilles est stable, les nids sont mis en protection avant la fauche des layons.

L'accès au site a été interdit par le propriétaire en 2022, considérant les suivis comme trop réguliers. Néanmoins, la gestion effectuée reste bénéfique au Damier et l'accès est autorisé pour indiquer les nids en septembre. Des recherches sur les stations historiques avec les scientifiques et gestionnaires sont effectuées chaque année, avec des observations d'imagos non installés en dispersion.

Le Parc a également cartographié les chemins de moindre coût de dispersion pour le Damier de la succise. Ces chemins ont été restaurés par contrats Natura 2000 en réalisant du débroussaillage avec fauche exportatrice. Plus de 40 chantiers nature de débardage, bucheronnage ont été organisés depuis 2012. Les éleveurs sont présents lors de ces

chantiers et sont alors sensibilisés à la prise en compte de l'espèce. De nombreux documents de sensibilisation sont publiés chaque année (rapports d'études, mini-guide de reconnaissance des papillons, animations...).

Poursuite des actions de gestion : notamment sur un site privé contiguë au site de la population source et où des observations ont été réalisées au cours des deux dernières années. Des recherches prospectives sont également menées pour une potentielle action de réintroduction.